

COLLECTE D'ENCOMBRANTS MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES

1. MATIÈRES ACCEPTÉES :

- a) Bains (acrylique ou fibre de verre).
- b) Meubles avec tissu (divans, fauteuils).
- c) Matelas.
- d) Bases de lit avec tissu et sommiers.
- e) Stores.
- f) Tapis coupés en morceau de 4 pieds roulés et attachés.
- g) Grands objets en plastique (mobilier, jouet).
- h) Boyaux d'arrosage.
- i) Filtres de piscine en plastique vidés.
- j) Toiles de piscine coupée en morceau de 4 pieds roulés et attachés.
- k) Polystyrène (styromousse), à condition qu'il ne contienne pas d'eau.
- l) Sapins de Noël artificiel.
- m) Produits électroniques.
- n) Meubles en bois.
- o) Ampoules et lampes, ces dernières sont acceptées dans la collecte des ordures ménagères ou celle des encombrants dépendamment de la grosseur.
- p) Verre plat (fenêtre, porte patio), vitre et miroir, mais ne doit pas contenir le cadrage. Le verre doit être brisé et mis dans une boîte de carton ou un contenant ouvert.
- q) Encombrants métalliques, tels qu'électroménagers, réservoirs d'eau chaude, airs climatisés, refroidisseurs, barbecue sans la bonbonne, appareils d'exercice, thermopompes, pompes de piscine, balayeuses et aspirateurs.

2. MATIÈRES REFUSÉES

- a) Couvre-plancher en vinyle.
- b) Revêtement de vinyle.
- c) Laine minérale.
- d) Ordures ménagères.
- e) Matières recyclables.
- f) Matières compostables et résidus verts.
- g) Encombrants métalliques, tels que baignoires en métal, pièces et morceaux de métal, portes, mobilier de métal, jantes de pneu, souffleuse et tondeuse.
- h) Résidus de construction, dont le bois.
- i) Résidus domestiques dangereux.
- j) Sapins de Noël naturel.
- k) Sacs de plastique opaques.
- l) Pneus.
- m) Cendres.
- n) Textiles.
- o) Pièces de voiture.
- p) Appareils contenant de l'essence ou de l'huile (tondeuse, souffleuse, tronçonneuse).
- q) Terre (contaminée ou non).
- r) Gravats, sable, asphalte.
- s) Cadavres d'animaux.

* Sapin de Noël naturel : Une collecte spéciale est prévue, voir le calendrier municipal à cet effet.